N° 1 · LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 ÉDITION CABINETS COMPTABLES SEMAINE DU 16 AU 22 NOVEMBRE 2026

L'Hebdo

de La gestion facile · lagestionfacile.com/hebdo

Bonjour, cette semaine : les écritures de rattachement au 31 décembre, le changement du montant net social en janvier, l'acompte des hauts revenus et les échéances de décembre. Et deux nouveaux cas pratiques pour former vos collaborateurs.

COMPTABILITÉ · À la une

Clôture au 31 décembre : les écritures de rattachement

À la clôture, il ne suffit pas d'enregistrer les factures de l'année : il faut rattacher à l'exercice les charges de personnel acquises mais pas encore payées, et constater les risques et les pertes de valeur connus au 31 décembre.

Congés payés acquis et non pris

Une dette, enregistrée avec ses charges sociales : 6412 au débit et 4282 au crédit, 645 au débit et 4382 au crédit. Exemple de l'article : 8 000 € d'indemnités et 3 400 € de charges patronales estimées à 42,5 %. L'écriture s'extourne au 1er janvier.

Arrêts maladie et congés

Depuis 2024, les arrêts maladie ouvrent aussi des droits à congés : 2 jours ouvrables par mois en maladie non professionnelle, dans la limite de 24 jours par an. À intégrer au décompte.

Primes et heures dues, versées en 2027

6413 au débit et 4286 au crédit, puis 645 et 4386 pour les charges. La prime doit être certaine dans son principe et son montant au 31 décembre ; une prime discrétionnaire décidée en 2027 n'est pas une charge de 2026.

Provisions pour risques

Prud'hommes, litige client, garantie : une provision est enregistrée quand l'obligation est probable et son montant estimable, par exemple 6815 au débit et 1511 au crédit.

Dépréciations

L'article détaille aussi la dépréciation des créances douteuses et des stocks, avec les comptes du plan comptable général.

Lire l'article complet : lagestionfacile.com/2026/11/21/cloture-31-decembre-provisions-conges-payes-primes-a-payer-depreciations-ecritures/

PAIE ET SOCIAL

Montant net social : la mutuelle employeur comptera dès janvier

À partir des salaires de janvier 2027, la part employeur de la complémentaire santé, de la prévoyance et de la retraite supplémentaire, le versement santé et la participation du CSE à la mutuelle entrent dans le montant net social, en entier, même au-delà des limites d'exonération. Le changement est annoncé par le BOSS (mises à jour des 2 et 28 octobre) et repris par net-entreprises, mais il repose sur un projet de décret qui n'était pas paru au 21 novembre. Exemple : au SMIC, avec 35 € de mutuelle et 12 € de prévoyance payés par l'employeur, le montant net social passe d'environ 1 502 € à 1 549 € ; le net versé ne change pas, mais la prime d'activité peut baisser.

Lire l'article complet →

IMPÔTS

Hauts revenus : l'acompte de 95 % se paie du 1er au 15 décembre

La contribution différentielle sur les hauts revenus garantit une imposition minimale de 20 %. Sont concernés les foyers dont le revenu de référence dépasse 250 000 € (personne seule) ou 500 000 € (couple) et dont le taux moyen d'imposition est inférieur à 20 % : le plus souvent, des revenus taxés à taux fixe, comme des dividendes ou des plus-values. L'acompte, égal à 95 % de la contribution estimée sur les revenus de 2026, se calcule soi-même et se paie dans l'espace particulier, service « Gérer mon prélèvement à la source ». Oubli, retard ou acompte nettement insuffisant : majoration de 20 %. Selon la DGFiP, environ 14 000 foyers ont été concernés pour les revenus de 2025.

Lire l'article complet →

IMPÔTS

Décembre : les échéances de vos clients

Lundi 7 : DSN de novembre des employeurs de 50 salariés et plus. Vendredi 11 : état récapitulatif de TVA et DES de novembre. Mardi 15 : DSN des moins de 50 salariés, dernier acompte d'IS et de la contribution de 3,3 % (exercices civils), solde de l'IS des exercices clos le 31 août, solde de la CFE et de l'IFER, taxe sur les salaires. Du 15 au 24 : TVA de novembre au réel normal et acompte semestriel au régime simplifié. Jeudi 31 : déclaration de résultats et CA12 E des exercices clos le 30 septembre, et déclaration 1447-C de CFE en cas de création en 2026. Rappel : les avis de CFE ne sont qu'en ligne.

Lire l'article complet →

IMPÔTS

TVA : fin du régime simplifié au 1er janvier 2027

Le régime simplifié d'imposition à la TVA est supprimé à compter du 1er janvier 2027 : les entreprises concernées basculent automatiquement au régime réel normal. Elles déposent leur dernière CA12 au plus tard le 4 mai 2027 pour un exercice clos le 31 décembre 2026, puis des CA3 : trimestrielles si leur chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 million d'euros (1,1 million pour l'année en cours), mensuelles au-delà ou sur option. L'acompte de décembre 2026 est le dernier du régime simplifié.

Lire l'article complet →

PAIE ET SOCIAL

Indemnités de rupture : vers un plafond unique en 2027

Le budget de la Sécurité sociale pour 2027 ramène l'exonération de cotisations des indemnités de rupture de deux plafonds de la Sécurité sociale (96 120 € en 2026) à un seul, pour les cotisations comme pour la CSG-CRDS, et y fait entrer les transactions et les sommes fixées par le juge. Elle viserait les ruptures prenant effet à partir du 1er janvier 2027 ; le plafond 2027 annoncé est de 48 900 €. Adopté par le Sénat le 18 novembre, le texte passe en commission mixte paritaire le 26 novembre. Les règles actuelles s'appliquent tant qu'aucune loi n'est promulguée.

Lire l'article complet →

De saison

Ce qui tombe en ce moment

Analyse

La remise carburant de TotalEnergies, lue dans ses comptes

Essence plafonnée à 1,99 € et gazole à 2,25 € dans ses 3 300 stations depuis mars 2026, et bénéfices records : en suivant un litre de gazole, l'article montre que la marge brute de raffinage a plus que doublé entre fin février et début mai, de 6 à 14 centimes, et que sur neuf mois le résultat du raffinage du groupe a été multiplié par cinq.

Fin d'année

Cadeaux clients : TVA, déduction, relevé 2067

TVA récupérable seulement jusqu'à 73 € TTC par an et par bénéficiaire ; charge déductible si le cadeau est fait dans l'intérêt de l'entreprise et justifié ; relevé 2067 au-delà de 3 000 €. L'article donne aussi les écritures comptables.

Former l'équipe

Cas pratiques corrigés

Trésorerie

Relevés bancaires, caisse et compte à terme : un état de rapprochement à établir, 8 erreurs à trouver.

Ventes et clients

Balance âgée, séparation des exercices, créances douteuses, devises : 8 erreurs à trouver.

Le parcours complet

Tous les cycles de révision, dans l'ordre conseillé, sur le même dossier : la Boutique Lavande.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

47,7 %

des foyers paient l'impôt sur le revenu (20,1 millions), au plus haut depuis 2012, pour 92,6 milliards d'euros d'impôt net. Chiffres provisoires de la DGFiP sur les revenus de 2025.

L'agenda

7 déc.	DSN de novembre, 50 salariés et plus
1er → 15 déc.	Acompte de contribution différentielle
15 déc.	Dernier acompte d'IS, solde de CFE, DSN
15 → 24 déc.	Dernier acompte de TVA au régime simplifié
31 déc.	Résultats et CA12 E des exercices clos le 30 septembre
4 mai	Dernière CA12

À lire aussi

- Congés payés non pris : perdus, reportés ou payés ?
- AT/MP 2027 : un taux unique pour les établissements de même activité
- Congé supplémentaire de naissance : formulaire, DSN, délais
- Retraite avec une carrière en France et en Suisse ou en Belgique

Les repères

Valeurs en vigueur ou annoncées au 22 novembre 2026

REPÈRE	VALEUR	PRÉCISION	SOURCE
Plafond de la Sécurité sociale 2026	**4 005 € / mois**	48 060 € par an	Arrêté du 22 décembre 2025
Plafond de la Sécurité sociale 2027	**4 075 € / mois**	48 900 € par an, annoncé par le BOSS le 16 octobre 2026 ; arrêté à paraître	BOSS, Service-public
SMIC horaire brut	**12,51 €**	Au 1er décembre 2026, annoncé : décret pas encore paru au 22 novembre (12,31 € auparavant)	Ministère du Travail, code.travail.gouv.fr
Impôt sur les sociétés	**15 % puis 25 %**	15 % jusqu'à 42 500 € de bénéfice pour les PME éligibles (chiffre d'affaires jusqu'à 10 M€), 25 % au-delà	economie.gouv.fr, impots.gouv.fr
Franchise en base de TVA 2026	**85 000 € / 37 500 €**	Ventes et hébergement / prestations de services (seuils majorés : 93 500 € et 41 250 €)	Service-public
Taux d'intérêt légal (autres cas)	**2,75 %**	Second semestre 2026 ; pénalités de retard entre professionnels : au moins 3 fois ce taux	Arrêté du 26 juin 2026
Taux d'intérêt légal (créancier particulier)	**6,84 %**	Second semestre 2026	Arrêté du 26 juin 2026
Taux d'usure, crédit immobilier fixe 20 ans et plus	**5,40 %**	4e trimestre 2026	Banque de France
Indice de référence des loyers	**148,06**	3e trimestre 2026, +1,57 % sur un an	Insee, 15 octobre 2026
Inflation sur un an	**+3,4 %**	Octobre 2026, indice des prix à la consommation	Insee, 13 novembre 2026
Livret A et LDDS	**1,7 %**	Depuis le 1er août 2026	info.gouv.fr

« Annoncé » : montant communiqué par l'administration mais pas encore fixé par le texte officiel. Vérifiez la valeur applicable à la date qui vous concerne.